



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Collège du Sud CSUD
Kollegium des Südens KSUD

Rue de Dardens 79, 1630 Bulle

T +41 26 305 99 00
www.collegedusud.ch
infocsud@edufr.ch

Annnonce des absences

Toute absence - imprévue ou demande de congé - doit être saisie sur le portail étudiant.

Marche à suivre :

1. Identifiez-vous (login et mot de passe réseau) dans ISA.
 - Les informations de login sont identiques à celles de votre compte informatique.
2. Dans le portail, saisissez votre absence.

Absence imprévue :

- Annoncez immédiatement votre absence en la saisissant en ligne, au plus tard à 9h00 si vous êtes malade depuis le matin (vaut pour la journée), au plus tard à 14h00 si vous êtes malade dès l'après-midi.
- Pour une absence en cours de journée, vous avez l'obligation de vous annoncer auprès de votre proviseur ou à la direction avant de quitter l'établissement.
- Vos absences doivent être annoncées tous les jours (maladie sans certificat médical).
- Vous avez la possibilité d'ajouter une absence pour plusieurs jours (certificat médical, demande de congé).
- **A votre retour en classe, vous devez remettre le billet jaune à votre professeur de classe (au plus tard dans les 5 jours).**
- Si vous avez un **certificat médical**, vous devez l'ajouter au formulaire (photo ou pdf) et, à votre retour, **remettre l'original à votre professeur de classe, ainsi qu'une copie au proviseur.** Dans ce cas, il n'y a pas de billet jaune à faire.
- Dans le cas d'un **certificat médical concernant le sport**, vous devez le remettre à **votre professeur de classe uniquement.** Il n'est pas nécessaire de remettre une copie au proviseur.

Demande de congé :

- Vous devez passer chez le proviseur responsable de votre classe pour lui présenter votre demande : il valide son accord en signant votre carnet d'absence.
- Une fois que vous avez eu l'accord, vous devez annoncer immédiatement votre absence en la saisissant en ligne.
- Dès que possible, vous devez remettre le billet jaune à votre professeur de classe.

Nous vous rappelons que seules les annonces saisies en ligne sont valables : **les annonces par mail ou par téléphone ne sont pas prises en compte et sont par conséquent comptabilisées comme injustifiées.**